

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 mars 2026 - Délibération n° 2026/03/13

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE CONTRÔLE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE DÉCHETTERIE À SAINT-DIZIER-MASBARAUD (23) - Marché n°2026-02

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, à seize heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest, commune de Masbaraud-Mérignat, sur la convocation en date du 24 février 2026, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Sylvain GAUDY – Martine LAPORTE – Franck SIMON-CHAUTEMPS – Jacques MALIVERT – Michelle SUCHAUD – Thierry GAILLARD – Pierre-Marie NOURRISSEAU

Étaient excusés : Jean-Yves GRENOUILLET

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	0	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le projet de construction d'un bâtiment de déchetterie à Saint-Dizier-Masbaraud (23) ;

Vu la consultation lancée pour la mission de Contrôle Technique dans le cadre de cette opération ;

Vu la date limite de remise des offres fixée au 26 février 2026 ;

Considérant que les entreprises APAVE, DEKRA, QUALICONSULT, SOCOTEC et VERITAS ont été sollicitées ;

Considérant que trois entreprises ont remis une offre dans les délais impartis ;

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée au regard des critères définis dans le règlement de consultation ;

Considérant que l'offre de la société QUALICONSULT a été classée première au regard de son montant et de la valeur technique de sa proposition ;

Considérant que le montant de cette offre s'élève à 9 080,00 € HT, soit 10 896,00 € TTC ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

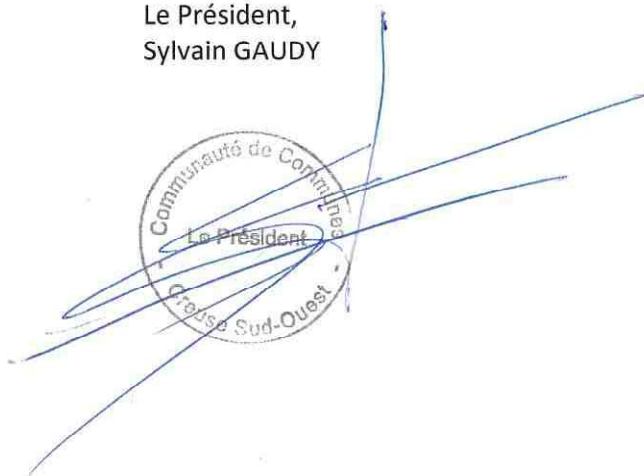
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire décide de :

- ☉ ATTRIBUER la mission de Contrôle Technique à QUALICONSULT – 16 rue Frédéric Bastiat – B.P. 91609 – 87280 LIMOGES CEDEX – SIRET 401 449 855 00741, pour un montant de 9 080,00 € HT, soit 10 896,00 € TTC ;
- ☉ AUTORISER M. Le Président à signer tout document afférent à ce marché ;
- ☉ PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

The image shows a blue ink signature of Sylvain GAUDY written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" at the top, "Le Président" in the center, and "Creuse Sud-Ouest" at the bottom. The signature is a large, stylized cursive mark.